

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

DEL-2024-199

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

Étaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 10

Représentés par mandat : 2

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX - REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR REVERSIBLE GEOTHERMIQUE DU CENTRE-BOURG - MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales. Depuis sa création en 2018, la régie Syan'Chaleur s'est vue confier la réalisation de 16 projets de réseaux publics de chaleur.

Une étude de faisabilité, pilotée par le SYANE en mai 2022 sur sollicitation de la commune de VETRAZ-MONTHOUX, a confirmé l'intérêt d'un projet de réseau public de chaleur et de froid sur le centre bourg de la commune. Le transfert de compétence sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX est intervenu, par délibérations concordantes de la commune de VETRAZ-MONTHOUX et du SYANE, respectivement en novembre 2022 et en décembre 2022. Le Comité syndical du 23 février 2023 a délibéré sur une gestion en régie de ce projet, avec Syan'Chaleur.

Ce projet doit permettre, avec la réalisation d'un champ de sondes géothermiques, l'alimentation en chaleur et en froid, à partir de la saison de chauffe 2025/2026, de bâtiments communaux neufs (groupe scolaire) et rénovés, et d'un programme de logements neufs, sur une longueur de réseau de 400 ml environ.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confié au bureau d'études INDDIGO.

La réalisation des travaux est décomposée en quatre marchés distincts :

- La réalisation du champ de sondes géothermiques ;
- La réalisation du réseau public de chaleur et de froid sous domaine public ;
- L'aménagement de la chaufferie, avec des travaux de second œuvre ;
- La réalisation des équipements de production de chaleur avec pompes à chaleur et appoint gaz, et travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations.

Le marché de travaux pour la réalisation du champ de sondes géothermiques a été attribué à l'entreprise CELSIUS.

Le marché de travaux pour la réalisation du réseau public de chaleur et de froid a été attribué à l'entreprise SOBECA.

Les autres besoins donneront lieu à l'attribution d'un marché de travaux dans le cadre des lots séparés suivants :

N° marché	Caractéristiques des travaux	Estimatif € HT
ME 24029	Lot 1 - Réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil d'une chaufferie PAC géothermiques + appoint gaz	45.000,00 € HT
ME 24030	Lot 2 - Installation de PAC géothermiques et d'une chaudière appoint/secours gaz et travaux hydrauliques de raccordement + sous-stations	550.000,00 € HT

L'aménagement de la chaufferie devra être réalisé d'ici le printemps 2025.

L'architecture principale du réseau de chaleur sera réalisée entre 2024 et 2025, et les travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations devront être réalisés en 2025 et 2026.

Une consultation a été publiée par voie de procédure adaptée selon les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique, pour une remise des offres fixée au mardi 4 juin 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont tels que précisés dans le règlement de la consultation :

- 40 % : valeur technique des prestations,
- 60 % : prix des prestations.

Pour le lot n°1, une seule offre a été déposée. Pour le lot n°2, quatre offres ont été déposées.

- Lot 2 - Installation de PAC géothermiques et d'une chaudière appoint/secours gaz et travaux hydrauliques de raccordement + sous-stations

Des négociations ont été entreprises avec les quatre soumissionnaires mais les prix restent trop élevés par rapport aux estimations réalisées. Il est ainsi convenu de relancer une phase de négociation en invitant les entreprises à une réunion d'échanges en septembre.

Une nouvelle remise des offres finales sera fixée pour une attribution prévisionnelle du marché au Bureau du 9 octobre 2024.

- Lot 1 - Réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil d'une chaufferie PAC géothermiques + appoint gaz

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € HT	Ecart offre / estimatif	Critère Prix /6	Valeur technique /4	Note globale /10	Rang
1	MONTESSUIT FILS ET SA	63.124,23 €	40 %	6	1.60	7.60	1

Conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, l'offre de prix du soumissionnaire pour le lot n°1, excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau de déclarer le lot n°1 sans suite pour motif économique, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique. Une nouvelle consultation sera lancée au cours du mois d'octobre 2024.

Les membres du Bureau sont invités :

- à déclarer le lot n°1 susvisé sans suite.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

